

### Informations de haute importance

Avant de procéder à votre inscription, veuillez prendre connaissance des informations suivantes et de l'obligation d'amorcer vos premières démarches selon votre situation.

\*Prendre note que vous devrez obligatoirement fournir une copie valide de votre permis d'exercice dès la première semaine de la session, sans quoi l'accès au cours vous sera retiré.

#### Pour les technologues SANS EXPÉRIENCE en imagerie par résonance magnétique

- Avant de vous inscrire au cours 142-132-AH, vous devez entreprendre les démarches afin de trouver un centre de stage qui offre un échantillonnage complet des examens vu dans ce programme.
- La durée totale du stage est de 105 heures. Ces heures doivent être effectuées à l'intérieur de la session selon vos disponibilités et celle du centre, en suivant la répartition suivante :

Région	Temps
Abdominale et pelvien	35 heures
Tête, cou et colonne vertébrale	35 heures
Musculosquelettique	35 heures

**Total: 105 heures**

- Il peut s'agir d'un milieu médical privé ou public.
- Il est possible de réaliser le stage dans plus d'un centre afin de voir l'ensemble des examens à réaliser.
- Vous devrez être supervisé par un technologue ou radiologue accompagnateur spécialiste en imagerie par résonance magnétique.

#### À quoi peut s'attendre le technologue ou le radiologue accompagnateur

- Au besoin, échanges téléphoniques ou courriels durant toute la session avec l'enseignant du collège afin de clarifier et d'expliquer l'organisation du stage.
- Superviser le technologue apprenant durant la durée totale de la formation (105 heures).
- Attester par une signature les cas effectués par le technologue apprenant chaque jour.
- À la fin des 105 heures, évaluation à partir d'une grille d'observation, d'examens (2 à 4) IRM.

- Votre centre de stage trouvé, vous devez faire parvenir une lettre indiquant :
  - Le nom et les coordonnées du ou des centre(s) de stage projeté(s).
  - La date du début et de fin de stage.
  - Le nom du technologue ou du radiologue accompagnateur

*Note: une demande peut être refusée si les informations ci-dessus ne sont pas contenues dans la lettre et/ou si les heures de stage projetées sont inférieures à 105 heures.*

**\*Pour un stage au CISSS de l'Outaouais ou au CIUSSS MCQ vous devez contacter la coordonnatrice de l'AÉC avant d'entreprendre vos démarches.**

## Pour les technologues AVEC EXPÉRIENCE en imagerie par résonance magnétique

Avant de vous inscrire au cours 142-132-AH, si vous pensez avoir le statut de technologue en reconnaissance d'acquis, vous devez suivre la procédure ci-dessous afin de faire reconnaître votre expérience professionnelle.

- Obtenir une lettre d'attestation signée par le **chef de service** ou la **Direction des Ressources humaines** qui inclut **obligatoirement**:
  - votre expérience de travail détaillée dans le secteur de l'IRM
  - le nombre de jours ou d'heures travaillées dans le secteur de l'IRM
  - la fréquence à laquelle vous travaillez dans le secteur de l'IRM
  - les types d'examens IRM réalisés (abdomen, pelvien, colonne, etc)
  - tout autre document pertinent (formation autre que AÉC, réunion scientifique, congrès, etc.)

*Note: une demande de reconnaissance d'acquis peut être refusée si les informations ci-dessus ne sont pas contenues dans la lettre d'attestation.*

- Une reconnaissance de votre expérience de travail vous permet de ne pas réaliser 105 heures de stage en plus de votre horaire de travail régulier.
- Il est essentiel que vous travailliez en tant que technologue spécialisé en IRM lors de la session à laquelle vous serez inscrit au cours, car vous devrez réaliser l'ensemble des évaluations sommatives prévues et plusieurs d'entre elles exigent de réaliser des examens précis.

Selon votre statut, acheminer une version électronique des informations demandées à :

**Madame Julie Brisebois**, responsable des AEC en imagerie médicale  
[julie.brisebois@collegeahuntsic.qc.ca](mailto:julie.brisebois@collegeahuntsic.qc.ca)

**CES INFORMATIONS DOIVENT ÊTRE ACHEMINÉES AU PLUS TARD 2 SEMAINES AVANT LE DÉBUT DE LA SESSION. APRÈS CETTE DATE, IL SE PEUT QUE L'ACCÈS À L'INSCRIPTION AU COURS VOUS SOIT REFUSÉ.**

Suite à l'évaluation de votre dossier, une confirmation vous sera transmise par courriel et vous pourrez alors procéder à votre inscription.